



CONSEIL MUNICIPAL D'ALLAUCH

Lundi 24 juin 2019 à 18 heures 30

Salle du Conseil municipal – Bastide de Fontvieille

Le 24 juin 2019, à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Madame Hélène ABERT, Première Adjointe au Maire

Présents : Gérard BISMUTH, Mauricette DROUOT, Jean TOMASINI, Janine MARY, Jean NAYA, Charles DALMASSO, Victoria MONS, Maurice ATTIAS, Isabelle LEVY, Christian JAILLE, Bernard BEGON, Chantal CARDI, Paule JOUVE, Maurice GOUYACHE, Vincent COULOMB, Martine CHAIX, Daniel BOYER, Gilbert ORSINI, Brigitte ROCHETTE, Christel BALIAN, José GONZALEZ, Alain FOURESTIER, Véronique ANDRE-SEGUIN, Monique ROBINEAU-CHAILAN, Lionel DE CALA, Lucie DESBLANCS, Jean-Pierre SIMONI.

Procurations : Roland POVINELLI à Hélène ABERT, Annie TUCCINARDI à Jean TOMASINI, Andrée NICOLAO à Victoria MONS, Richard EOUZAN à Maurice ATTIAS, Claudette REYMOND à Brigitte ROCHETTE, Nathalie COUTENET à Jean NAYA, Isabelle ALBRAND à Christel BALIAN.

Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents ou représentés : 35
Date d'envoi de la convocation : 18 juin 2019

Pour les délibérations n^{os} 2019/41 et 2019/43 :

Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents ou représentés : 33
Date d'envoi de la convocation : 18 juin 2019

Après avoir procédé à l'appel nominal des élus et déclaré la séance ouverte, Madame Hélène ABERT, Première Adjointe au Maire, a proposé la désignation de Madame Christel BALIAN, pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désignation adoptée à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés

Mme ABERT.- Avant toute chose, je vous demande de bien vouloir excuser Monsieur le Maire. J'ai su, à 12 h 30, qu'il était fatigué et que ce serait à moi de présider le conseil. Ce que je vais m'efforcer de faire.

Vous avez une feuille de présence devant vous que vous devez signer, et qui sera récupérée à la fin du conseil.

Je voulais vous faire remarquer, comme me l'a proposé Monsieur JAILLE, que vous avez, sur vos tables, un petit savon produit par la Savonnerie d'Allauch qui s'est installée au Village. Je voulais, à cette occasion, remercier Frédéric GINIER pour le travail qu'il a fait pour que cette savonnerie s'installe, et pour le travail aussi qu'il fait au quotidien pour que ça bouge au niveau des commerçants, etc.

Si vous vous lavez avec, vous penserez aux efforts que nous faisons pour attirer les artisans sur Allauch.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 mars 2019.

Mme ABERT.- Avez-vous des remarques à faire ?

Mme ROBINEAU.- Juste une remarque concernant les jeunes recrutés dans le cadre de la Garde régionale forestière. J'avais dit « pour la deuxième année », mais les jeunes sont recrutés pour deux mois et pas deux années. C'est une rectification concernant mes propos. J'avais dit « pour la deuxième année » car, chaque année, il y a un renouvellement qui se fait, et c'est la deuxième année que la Région participe financièrement à cette garde forestière.

Mme ABERT.- Y a-t-il d'autres remarques ? Je mets aux voix l'approbation du PV.

*Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2019 est adopté
à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés*

Vous avez les décisions municipales qui ne sont pas à discuter. Je vais donc passer directement aux délibérations.

DELIBERATIONS

FINANCES

N°2019/40 - Approbation du compte de gestion 2018 - Budget annexe du Service Extérieur des Cimetières -

M. TOMASINI.- Cette approbation concerne le Compte de Gestion du Budget annexe du Service Extérieur des Cimetières. Il n'appelle pas, compte tenu de la somme, de commentaire de ma part. C'est quelque chose qui revient chaque année, et donc je propose d'approuver le compte de gestion de Monsieur le Receveur municipal, qui est parfaitement conforme au Compte Administratif du même Budget annexe du Service des Cimetières.

Mme ABERT.- Y a-t-il des questions ?

*Le rapport mis aux voix est adopté à la MAJORITE des membres présents ou représentés
(2 Contre : L.DESBLANCS, JP SIMONI ,
1 Abstention : L. DE CALA)*

2019/41 - Approbation du Compte Administratif 2018 - Budget annexe du Service Extérieur des Cimetières –

M. TOMASINI.- Il convient d'approuver le Compte Administratif du Budget annexe du Service Extérieur des Cimetières. Là encore, pas de commentaire particulier. Il suffit simplement de l'approuver et de donner quitus à notre trésorier.

Madame ABERT a quitté la salle pour le vote de cette délibération.

*Le rapport mis aux voix est adopté à la MAJORITE des membres présents ou représentés
(2 Contre : L.DESBLANCS, JP SIMONI ,
4 Abstentions : L. DE CALA, V. ANDRE-SEGUIN, J.GONZALEZ, A. FOURESTIER)*

(Retour de Madame ABERT)

2019/42 - Approbation du Compte de Gestion 2018 - Budget Principal –

M. TOMASINI.- Vous remarquerez que ce compte de gestion est parfaitement identique au résultat du Compte Administratif. Je vous propose donc de donner quitus à Monsieur le Trésorier, dans la mesure où l'examen de ce compte de gestion n'appelle aucune observation particulière.

*Le rapport mis aux voix est adopté à la MAJORITE des membres présents ou représentés
(2 Contre : L.DESBLANCS, JP SIMONI ,
3 Abstentions : L. DE CALA, J.GONZALEZ, A. FOURESTIER)*

2019/43 - Approbation du Compte Administratif 2018 - Budget principal –

M. TOMASINI.- S'agissant du Compte Administratif 2018, la note de synthèse, qui est devenue désormais obligatoire et qui est jointe au document, accompagne le projet de délibération qui nous est soumis, et elle contient toutes les informations financières essentielles à la bonne compréhension de ce Compte Administratif.

Je ne vais pas reprendre cette note, mais parmi toutes ces informations, je retiendrai l'amélioration sensible du résultat global de la section de fonctionnement qui passe de +90 000 €, arrondi, en 2017, à +534 000 € en 2018.

Cette évolution est, en termes de tendance, très positive puisque nous nous éloignons des résultats de l'exercice 2017 qui, pour des raisons tout à fait objectives d'ailleurs, avait été une année financièrement tendue, dans la mesure où les dépenses avaient quasiment atteint le niveau des recettes.

Ainsi, nous remarquons que le résultat global s'améliore de manière significative, et je pense que cette tendance lourde se retrouvera au bilan du Compte Administratif 2019. Mais, c'est une autre histoire.

Au chapitre des satisfactions, je retiendrai la diminution des dépenses de crédits dévolus aux services qui ont diminué d'environ 8 %, ce qui représente une somme très importante puisqu'elle atteint 440 000 €. Cela signifie que, sur les 45 services que compte la commune, 27 d'entre eux, c'est-à-dire 60 %, ont vu leurs dépenses diminuer entre 2017 et 2018. C'est le résultat de la culture de la rigueur de gestion que nous prônons depuis des années et qui, aujourd'hui, nous permet d'en recueillir les fruits.

Toujours au chapitre des satisfactions, on retiendra que les frais de personnels ont été contenus dans la limite de 3 % ; ce qui est un bon résultat dans la mesure où le seul GVT (glissement vieillesse technicité) impacte à lui seul l'augmentation de la masse salariale pour plus de la moitié de l'évolution générale.

En revanche, au chapitre des points négatifs, on notera le poids énorme que représente la pénalité SRU que nous payons au titre des logements sociaux manquants. Sachant que la loi fixe à notre commune, comme à bien d'autres d'ailleurs, des objectifs qui sont parfaitement inatteignables, alors même que, dans le même temps, le pourcentage - c'est la double peine en quelque sorte - de la pénalité pour la majoration de carence ne cesse d'augmenter.

Voilà les grandes lignes que je voulais souligner.

En guise de conclusion, au moment où la présente mandature se termine dans quelques mois, je pense que nous pouvons tous être satisfaits - je dirais même fiers - des résultats globaux obtenus. En effet, dans une conjoncture financière qui n'a jamais été aussi dégradée à cause des baisses de dotation et à cause des pénalités SRU, nous avons réussi plusieurs challenges. Je rappelle quand même, pour que les choses soient les plus claires possibles, que le manque à gagner cumulé sur la mandature que représentent les baisses de dotation d'une part, et d'autre part la pénalité SRU, est de l'ordre de 7,5 M€.

Parmi les résultats dont je nous félicite, pendant cette mandature, nous avons réussi à sortir du prêt toxique DEXIA. Souvenez-vous des difficultés que cela nous a entraînées, des débats que nous avons eus, des contentieux que nous avons intentés. On va parler d'ailleurs du contentieux malheureux puisque les pouvoirs publics nous ont ôté toute possibilité que justice nous soit rendue. Nous avons, malgré la sortie du prêt DEXIA, réussi à contenir la dette globale qui, à la fin de la mandature, reste inférieure à ce qu'elle était au début. Nous avons grosso modo un encours de dette de 18 M€ au début de la mandature. Malgré les emprunts qu'il a fallu faire pour sortir du prêt DEXIA, nous arrivons à un encours de dette en fin de mandature à peu près, à quelques milliers d'euros près, à la même somme.

Nous avons également non seulement tenu la promesse de ne pas augmenter les impôts, mais nous avons diminué, certes sans doute pas assez parce que c'était difficile à cause des baisses de dotation dont je parlais tout à l'heure, les taux d'imposition. Et, dans le même temps, nos investissements - vous le remarquerez aussi - n'ont jamais été aussi importants. Je vais essayer de vous en donner la preuve.

D'abord, nous avons eu, pendant toute la mandature, environ une trentaine de travaux dits de proximité qui sont financés à 80 % par le Conseil Départemental, et qui ont représenté environ 2,2 M€ de travaux, que nous avons essentiellement consacrés aux travaux dans les écoles parce que les écoles sont une de nos priorités.

A ces travaux de proximité, il convient d'ajouter le contrat d'objectifs que nous avons signé avec le Département, et aux termes duquel 10 M€ nous ont été alloués sous forme de subvention sur la période. Le tout représentant un peu plus 17 M€ de travaux hors taxes.

Ainsi, nous avons pu réaliser, au cours de cette mandature, la rénovation de la piscine municipale, la construction du centre technique municipal, le groupe scolaire des Gonagues, la rénovation de la salle des mariages dans laquelle nous nous trouvons, le contrat de performance énergétique, la rénovation de l'éclairage public, la rénovation des façades du village, la mise en accessibilité des bâtiments publics, l'installation des tableaux numériques dans toutes les écoles, la Maison de Quartier Saint-Exupéry suite à l'abandon d'une partie de locaux de Buchotte que nous abandonnons d'ailleurs dans quelques jours, qui nous permettra de réaliser des économies substantielles en fonctionnement, dans la mesure où les loyers vont baisser de manière importante, la rénovation du Vieux Bassin dont les travaux se terminent à la fin du mois de juin, le restaurant scolaire d'Allauch Centre, la construction en cours de la cuisine centrale, le remplacement prochain de la pelouse du stade de Pié d'Autry, la rénovation et la réhabilitation prochaine de l'usine électrique pour laquelle toutes les études sont terminées, et les travaux pourront commencer dès la rentrée prochaine.

Et enfin, ce n'est pas le moindre des objectifs tenus : l'ouverture en septembre prochain du futur lycée d'Allauch pour lequel la commune a acheté, sur ses fonds propres, le terrain pour un montant de 1 900 000 €.

Je voudrais que l'on s'arrête quelques secondes sur cette ouverture de lycée parce que, obtenir de la Région un investissement de plus de 30 M€, dans une commune de 20 000 habitants, à l'époque, quand cela a été décidé, située aux portes de Marseille, ce n'était pas gagné d'avance, d'autant plus que, dans le même temps, il avait été acté et décidé la construction du lycée Simone Veil qui a ouvert à Saint-Mitre, c'est-à-dire pas très loin de chez nous. Il en a fallu des énergies. Il a fallu l'opiniâtreté de Roland POVINELLI. Et très sincèrement, j'ai l'intime conviction que tout autre maire que lui n'aurait sans doute pas réussi à obtenir la construction d'un lycée sur notre commune. A ce titre- là, je pense que cela a le mérite d'être souligné. J'en ai terminé.

(Retour de Madame ABERT)

Mme ABERT.- Y a-t-il des remarques ? Oui, Monsieur GONZALEZ, vous avez la parole.

M. GONZALEZ.- Merci, Madame la Première Adjointe. Je serai très bref. J'ai entendu tout ce que vous avez dit, Monsieur TOMASINI. C'est parfait, il y a eu beaucoup de constructions. Mais, je dois préciser que, nous au Rassemblement National, comme nous avons promis d'être constructifs, étant le seul groupe à la Commission d'Appel d'Offres, nous avons validé tous les choix faits pour les entreprises, pour ces réalisations.

Je voulais souligner aussi que vous avez bien dit que les taux des taxes ont été baissés, sauf que vous oubliez de dire que vous avez aussi baissé le taux d'abattement à la base, comme je l'ai dit la dernière fois, et que donc, les impôts ont augmenté de 96 € par foyer fiscal, et la commune a encaissé 1 500 000 € en plus de la poche des contribuables. Merci de m'avoir écouté.

Mme DESBLANCS.- Messieurs-dames, bonsoir. Concernant ces comptes, c'est toujours un petit moment un peu long en analyse. D'ailleurs, Monsieur TOMASINI se félicite que seul Monsieur le Maire aurait réussi à obtenir la construction d'un lycée sur Allauch : je n'en suis pas si sûre que cela, cela n'engage que vous.

Les impôts également : ce n'est pas tant sur les taux que je m'accroche, c'est sur les bases qui sont constamment réévaluées. Donc, en effet, il y a bien eu 1 500 000 € d'impôts prélevés sur les contribuables allaudiens.

Au niveau des comptes de la commune, j'ai quelques petites remarques à faire, notamment que l'endettement de 14 M€ est passé à 19 M€, soit 5 M€ de plus qui s'expliquent par la sortie du prêt toxique. Là aussi, il fallait vraiment sortir de ce prêt toxique, mais je regrette que l'on soit dans les dernières communes à être sorties de ce dispositif, sachant que, tous les ans, cela nous coûtait énormément. Plus tôt on serait sorti, moins aurait été lourde la note.

Au niveau des comptes que j'ai pu analyser, j'ai fait une analyse entre 2016, 2017 et 2018. On voit qu'il y a un poste, qui est le contrat de passation de services qui était à 705 000 € en 2016 et qui est passé à 522 000 € en 2018, soit -200 000 €, mais qui s'explique par l'internalisation de pas mal de services par le personnel de la Mairie, et non plus par des personnels extérieurs. Mais, en même temps, cette internalisation a entraîné l'augmentation de 500 000 € par année. C'est-à-dire qu'à aujourd'hui, il y a eu 1 M€ de plus par rapport à 2016 de masse salariale. On était à 9,4 M€ en 2016, et on est passé à 10,4 M€ en 2018. Ce qui fait quand même beaucoup pour une internalisation, d'après ce que m'a expliqué Monsieur CREUX, ce matin. Cela fait beaucoup pour des services récupérés par la Mairie ; donc, cela m'interpelle.

Nous avons constaté que les assurances aussi ont largement augmenté. Monsieur CREUX m'a donné les explications. De 14 000 en 2016, on est passé à 45 000 en 2018 et en 2017 à 38 000. Il y en a quand même une flambée des coûts des assurances.

Et puis, le poste qui m'intéressait, et c'était ce qui avait été repris par le journal Capital, suite au contrôle qu'a fait la Chambre régionale des Comptes qui a sorti un pré-rapport en février 2019, qui n'est pas encore rendu public, mais qui a été relaté dans les colonnes de Capital, où l'on constate des frais d'actes de contentieux et d'honoraires qui sont trop importants par rapport à une commune de notre taille. J'ai demandé à consulter ces dossiers. Cela m'a été refusé. Bien sûr, il y a tout un tas d'articles puisque vous avez assez d'avocats qui pourront donner les articles qui pourront vous arranger. Mais, ceci dit, quand on n'a rien à cacher, on le montre. Et en tant qu'élue, représentant une partie de la population d'Allauch, il est dommage que l'on n'ait pas eu accès à ces documents qui auraient pu, justement, vous permettre de faire la lumière là-dessus. A aujourd'hui, la suspicion est là. Dans l'article de Capital, il est précisé que Monsieur le Maire a fait prendre en charge ses frais personnels de défense ; aujourd'hui, c'est ce qui va rester dans l'esprit des Allaudiens. C'est dommage que l'on ne puisse pas tirer cela au clair aujourd'hui.

J'ai remarqué également des frais de gardiennage pour 56 000 €, alors que l'on était à 18 000 € en 2016, et toujours 56 000 € en 2017.

Tous les comptes ont augmenté de 2016 à 2018 de manière énorme, exponentielle.

Je vous avais fait l'article aussi sur les charges de personnel.

Et puis, ce qui a attiré vraiment mon attention aussi, c'est la reprise de provisions : les provisions de 2017 qui avaient été effectuées suite aux intérêts d'emprunt et la sortie du prêt toxique. Il y avait des provisions qui se faisaient tous les ans, et au moment de la sortie de ce dispositif, il est normal de faire une reprise. Il a été repris 378 000 € en 2017. Et là, ce qui m'étonne, c'est qu'il est repris 1 M€ en 2018 pour autant avec le même volume d'intérêt d'emprunt, et que l'étalement de l'indemnité de remboursement anticipée qui faisait 4,3 M€, pour lesquels on a tous voté pour, moi y compris, pour l'étaler, sauf qu'à aujourd'hui, au lieu de commencer à pratiquer un amortissement de cette pénalité, il n'a pas du tout été amorti sur 2018 une quote-part de cette pénalité. Ce qui revient à dire que l'on a un bénéfice très maigre de 540 000 €. En 2016, on avait 3,3 M€ de bénéfice, soit 7 % des recettes, on n'est plus qu'à 2,86 % des recettes. Et si l'on touche à cette pénalité, à ce moment-là, on part à zéro, voire même en négatif. C'est assez ennuyeux. Et je trouve que les comptes ne sont pas sincères.

M. TOMASINI.- C'est votre avis. Sur les frais d'avocat, vous les trouvez très élevés, je rappelle quand même que, dans 50 % des cas, la commune est demanderesse, et dans 50 % des cas, elle est défenderesse. Ce qui veut dire que, quand elle est attaquée, il est bien logique que la commune se défende.

Mme DESBLANCS.- On n'a pas pu s'en assurer, Monsieur. Désolée.

M. TOMASINI.- Vous avez fait référence aussi à l'article paru dans Capital. Pour que les choses soient claires, je vais vous donner lecture d'un commentaire qui émane de la Chambre régionale des Comptes qui dit ceci : *La Chambre régionale des Comptes regrette la publication, le 18 avril 2019, dans une édition numérique de Capital, d'articles évoquant un rapport non définitif relatif à la gestion de la commune d'Allauch. Les articles en cause font référence à des observations provisoires et confidentielles. De manière générale, les observations que la Chambre rend publiques sont formulées à l'issue de contrôles dont les conclusions font l'objet de délibérations collégiales préalables, après contradiction avec l'organisme contrôlé.*

Et la Chambre ajoute : *Tout commentaire résultant de l'existence de constats définitifs de la Chambre sur le sujet est prématuré tant que la juridiction n'a pas procédé à cette délibération.* Donc, aujourd'hui, les commentaires qui peuvent être faits selon la parution d'articles n'ont, à notre avis, aucune valeur probante et n'ont pas à être considérés dans le débat qui nous occupe.

Mme ABERT.- Excuse-moi, Jean. En termes un peu plus rapides, Madame DESBLANCS, méfiez-vous de tout ce que vous lisez dans une certaine presse, et en particulier de Capital. Je vais vous faire distribuer la réponse de la Chambre régionale des Comptes qui dit clairement que ces remarques ayant été faites n'avaient pas à l'être.

Mme DESBLANCS.- Madame ABERT, on aurait aimé nous en assurer nous-mêmes, et vous ne nous l'avez pas permis.

Mme ABERT.- C'est la Chambre des Comptes qui le dit.

Mme DESBLANCS.- Montrez-nous les comptes, et on verra après.

Mme ABERT.- On va vous montrer la réponse qui est celle de la Chambre régionale des Comptes. Cela ne peut pas être plus clair.

M. TOMASINI.- Dernière réponse : je pense que Jérôme CREUX, ce matin, a dû vous donner toutes les explications que vous avez souhaitées. Sur le dernier point que vous avez soulevé, je rappellerai que vous aviez d'ailleurs saisi le contrôle de légalité en son temps, après nous avoir saisis sur ce dossier, et qu'il n'a formulé aucune observation. Donc les comptes que vous réfutez ont été acceptés par le contrôle de légalité. Que voulez-vous que je vous dise de plus ?

Mme ROBINEAU.- Bien sûr que nous nous réjouissons de la liste des équipements qui ont été faits sur la commune, puisque derrière, ce sont des services et un mieux vivre pour les Allaudiennes et les Allaudiens.

Concernant le lycée, en fin de conseil, je vous ferai un petit compte rendu puisque j'étais avant au deuxième COPIL en présence de Monsieur PINERI, et je vous ferai donc le compte rendu concernant ce lycée. Mais, je dirai également qu'il a été de la volonté de la municipalité de mettre à disposition un terrain,

ce qui n'a pas été le cas d'autres communes environnantes, et que c'est le fruit aussi d'un travail d'équipe, en dehors de toute étiquette politique, à savoir les députés de l'époque, les maires en place, et également la Conseillère Régionale que je suis, et d'autres qui ont travaillé sur ce dossier, et sans oublier le Collectif pour un lycée qui a beaucoup œuvré en tant que parents d'élèves.

M. DE CALA.- Juste pour souligner que la trajectoire présentée par Monsieur TOMASINI s'améliore, et il faut savoir le souligner même quand on est sur les bancs de l'opposition. Donc je tiens à le faire ce soir. Et aussi pour la rigueur avec laquelle vous nous avez présenté ces comptes, qui nous permettent de pouvoir nous positionner très clairement.

J'ai néanmoins deux remarques. La première est que je vous remercie d'avoir souligné l'effort du Département, en tant que Conseiller Départemental remplaçant : 17 M€ investis depuis quelques années sur la commune par le Département, ce qui fait que cela a permis la construction et la réalisation de nombreux des programmes que vous avez cités tout à l'heure et sur lesquels je ne reviendrai pas.

La deuxième remarque concerne plutôt les taux de réalisation que l'on peut lire dans les résultats que vous nous avez présentés. Si en termes de dépenses de fonctionnement, les taux de réalisation sont optimum, c'est moins le cas sur les investissements. Est-ce que cela signifie que certains projets ont pris du retard ? Je pense peut-être à celui de l'usine électrique et de la cuisine centrale. J'aimerais que vous puissiez nous éclairer sur ce point-là parce que l'effort financier et fiscal demandé aux Allaudiens n'est pas négligeable, et ce serait bien si l'on pouvait leur rendre compte très précisément des prélèvements fiscaux qu'on leur demande.

Conscient que la trajectoire s'améliore, je réitère – je l'ai déjà fait deux fois précédemment - que l'on puisse revenir sur la hausse de la taxe d'habitation votée à l'automne dernier parce qu'à la vue de ces comptes, rien ne justifie ces prélèvements supplémentaires. Ce serait d'autant plus juste que cette hausse de la taxe d'habitation soit supprimée que l'on a su, au milieu du mois de juin, que la suppression de la taxe d'habitation ne serait pas programmée en 2020, comme c'était prévu initialement, mais en 2023. Ce serait d'autant plus juste que les Allaudiens n'aient pas à subir cette hausse fiscale supplémentaire encore au moins pour 4 ans. Je vous en remercie.

M. TOMASINI.- Si je peux répondre, pour une dernière fois, ce n'est pas tout à fait exact. La suppression de la taxe d'habitation, pour l'ensemble des contribuables, était prévue initialement en 2021. Mais en 2021, il y aura quand même une diminution, non pas totale, mais par tiers. Ce qui nous amène à 2023. Pour tous ceux qui continueront à la payer, il faut attendre au moins 2021 pour voir la taxe d'habitation commencer à diminuer. Pour les autres, vous demandez la suppression, mais je rappelle que, l'an dernier, pour presque 70 % de la population, la taxe d'habitation a baissé de 30 %. Et cette année, au mois d'octobre, elle baissera à nouveaux de 30 %, c'est-à-dire qu'il ne restera que le tiers.

Sur les certains retards qui ont été constatés ou pris dans les réalisations d'investissements, pour la cuisine centrale, que je vous engage à aller voir grandir puisque les travaux ont bien débuté, nous en sommes à l'élévation des murs, nous avons pris du retard pas de notre fait, mais il se trouve qu'au moment où l'on a attaqué les fondations, on a trouvé des tuyaux d'amiante ; ce qui nous a retardés terriblement. Cela nous a coûté plus cher parce qu'aujourd'hui, le principe de précaution est tel que, dès que l'on trouve un petit morceau d'amiante, fût-ce un morceau de tuyau de trois mètres de long, c'est tout juste si l'ONU n'est pas saisie, et c'est tout juste si l'on ne réunit pas le Conseil de Sécurité. Cela nous a coûté cher et nous a terriblement retardés.

Sur l'usine électrique, les travaux ont pris du retard là aussi, mais il faut savoir que le dossier est complexe, que nous avons besoin, au-delà du permis de construire, de l'avis des Bâtiments de France parce que le site est particulier, parce qu'il est considéré comme remarquable. Et vous savez que les Bâtiments de France sont quand même parfois tatillons aussi et on ne peut pas aller très vite. Mais, je l'ai dit tout à l'heure, et on l'avait évoqué avec Daniel BOYER il n'y a pas si longtemps, nous espérons bien que les travaux proprement dits commenceront à l'usine électrique avant la fin de l'année 2019 puisque nous avons le financement nécessaire pour ce faire.

Mme ANDRÉ-SEGUIN.- Bonsoir à tout le monde ! Je vais être très courte puisque ce sont des questions techniques. je me suis exprimée très largement précédemment sur la bonne évolution du budget pour la commune. Simplement des petites précisions :

- Sur le compte 6042, des prestations de service qui augmentent.
- Sur le compte 60611 « Eau et assainissement » qui augmente également, ainsi que tous les combustibles, carburants, autres, sauf l'électricité qui baisse. Est-ce simplement le prix des combustibles qui a augmenté ou est-ce qu'il y a eu de nouvelles constructions qui ont fait que cela augmente à ce niveau-là ?
- Sur le compte 6247 « Transports collectifs » : j'aimerais savoir ce que c'est parce qu'il a subi une grosse augmentation.

M. TOMASINI.- Avec votre permission, Madame la Présidente, Jérôme CREUX va vous donner les réponses qu'il convient.

M. CREUX.- Malheureusement, sur l'ensemble des comptes, il faudrait que j'aie les questions un peu avant parce qu'il y a des analyses à faire et je ne peux pas donner les réponses de but en blanc.

Par contre, sur le compte 6247, cela concerne tout ce qui est transports scolaires ou transports pour les centres aérés. Nous avons un marché dont les prix n'ont pas évolué. S'il y a eu des augmentations, c'est que la prestation a évolué. Il y avait eu aussi, je ne me rappelle plus si c'était en 2017, un changement de compte à ce niveau-là. Peut-être qu'il y a eu une diminution sur le compte 611 aussi.

M. TOMASINI.- Merci, Jérôme. La prochaine fois, je vous engage à nous poser la question avant.

Mme ABERT.- Y a-t-il d'autres questions ?

Madame ABERT quitte la salle pour le vote de cette délibération.

M. TOMASINI.- Je mets aux voix le Compte Administratif du budget principal 2018.

*Le rapport mis aux voix est adopté à la MAJORITE des membres présents ou représentés
(2 Contre : L.DESBLANCS, JP SIMONI ,
4 Abstentions : L. DE CALA, J.GONZALEZ, A. FOURESTIER, V. ANDRE-SEGUIN)*

(Retour de Madame ABERT)

Mme ABERT.- Je vais demander à Monsieur GARLIN, notre trésorier-payeur, de bien vouloir s'exprimer. Il est toujours là pour nous conseiller et nous l'en remercions.

M. GARLIN.- J'avais deux précisions à faire. D'une part, je crois que Monsieur TOMASINI a fait une excellente analyse des comptes. Pour ma part, je ne vois pas non plus de clignotant rouge qui s'allumerait, si ce n'est l'autofinancement qui reste très faible. Mais, comme l'a dit Monsieur TOMASINI, entre la sortie du protocole - d'ailleurs, aujourd'hui j'ai payé la dernière échéance, 942 000 € et quelques.- et la diminution des dotations, la commune a quand même réussi à accroître son fonds de roulement de plus de 1 500 000 € entre 2017 et 2018.

Par ailleurs, pour ce qui concerne la Chambre des Comptes, comme comptable receveur de la commune et des collectivités que je gère, je suis personnellement et pécuniairement responsable de toute dépense irrégulière ou de tout recouvrement que je ne ferais pas sur les recettes. J'ai eu le bonheur d'apprendre que, suite au contrôle, ma responsabilité n'avait pas été engagée par le juge des comptes. Je n'ai donc pas fait de dépenses irrégulières, à ma connaissance.

Bien sûr, j'ai une assurance, mais il y a toujours un laissé à charge envers les comptables publics, en cas de débet. Je peux vous dire que la Chambre des Comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas tendre et ne manque pas d'engager la responsabilité des comptables. Elle le fait très régulièrement. Si vous suivez sur leur site, vous verrez toutes les mises en débet de mes collègues qui sont relatées.

Mme ABERT.- Merci, Monsieur GARLIN, pour ces précisions.

2019/44 - Exercice 2018 - Affectation du résultat du budget annexe du service extérieur des cimetières –

M. TOMASINI.- Comme on vient d'approuver le Compte de Gestion et le Compte Administratif du service des cimetières, je vous propose d'affecter le résultat.

*Le rapport mis aux voix est adopté à la MAJORITE des membres présents ou représentés
(2 Contre : L.DESBLANCS, JP SIMONI ,
5 Abstentions : L. DE CALA, J.GONZALEZ, A. FOURESTIER, V. ANDRE-SEGUIN,
M. ROBINEAU)*

2019/45 - Exercice 2018 - Affectation du Résultat du Budget Principal –

M. TOMASINI.- C'est l'affectation du résultat relatif au Budget principal.

L'excédent est de 2 349 937,04 €. Nous proposons d'affecter 1 747 850 € en fonctionnement et 602 086,30 € en investissements pour financer les restes à réaliser.

*Le rapport mis aux voix est adopté à la MAJORITE des membres présents ou représentés
(2 Contre : L.DESBLANCS, JP SIMONI ,
5 Abstentions : L. DE CALA, J.GONZALEZ, A. FOURESTIER, V. ANDRE-SEGUIN,
M. ROBINEAU)*

2019/46 - Mise à jour des tarifs appliqués sur la Commune - abrogation de la délibération n°2018/148 du 20 décembre 2018 –

M. TOMASINI.- C'est assez traditionnel, là aussi. Quand il y a des nouveaux tarifs ou une modification de tarifs, nous soumettons, sous forme de délibération, les nouveaux tarifs, de telle sorte que, dans un même document, on puisse disposer de la totalité des tarifs pratiqués sur la commune, quelle que soit l'activité concernée.

*Le rapport mis aux voix est adopté à la MAJORITE des membres présents ou représentés
(1 Abstention : L. DE CALA)*

2019/47 - Subventions aux associations de la commune - Deuxième attribution 2019 –

(Mme DROUOT, partie prenante dans l'attribution des subventions, quitte la salle)

Mme MARY.- Je rappelle à mes collègues que, pour ceux qui sont présidents d'associations, vous ne pouvez pas participer à ce vote.

Il est proposé à l'Assemblée d'attribuer une deuxième répartition de subventions aux associations pour un montant de 25 150 €. Il s'agit d'associations qui n'avaient pas leur dossier complet, qui n'avaient pas déposé le dossier. C'est une régularisation. Il reste encore un petit reliquat pour certains qui ont un peu traîné la savate.

M. GONZALEZ.- Merci, Madame la Première adjointe. En ce qui concerne les subventions à des associations ou autres organismes, je me permets de souligner que toutes ces entités bénéficiant de cet avantage de la part d'une commune sont tenues par la loi de fournir à cette commune un bilan comptable de leur activité.

Tout CCAS a pour président responsable le maire de la commune, qui est tenu lui aussi de respecter la loi.

Dans l'intérêt de nos administrés, notre groupe du Rassemblement National veut savoir comment et pour qui est dépensé l'argent du contribuable. Nous avons demandé communication du bilan du CCAS, chose qui nous a été refusée. Nous espérons qu'il n'y a rien à cacher à ce niveau.

D'autre part, pour éviter de tomber sous le coup de l'article 2131-1 du CGCT, étant moi-même membre d'honneur d'une association à qui nous allons accorder une subvention, je ne participe pas à ce vote et je sors de la salle un instant. D'ailleurs, j'invite tous ceux qui seraient, eux ou leurs proches, présidents ou membres d'une association, et qui auraient un lien quelconque avec l'une des associations récipiendaires, à sortir également de la salle.

Mme MARY.- Avant que vous sortiez, je vous donne une réponse. Tout d'abord, il n'est pas interdit à tous les élus de participer, lorsqu'il y a des votes, s'ils ne font pas partie. Personnellement, je siége et je n'ai - je suis la seule - aucune carte d'aucune association. Après, ce que font les conjoints et les amis, c'est autre chose. Autrement, il y aurait d'autres personnes aussi qui sortiraient.

Deuxièmement, on parle régulièrement du CCAS, Monsieur GONZALEZ. Alors on va tirer les choses au clair. Le Conseil d'Administration du CCAS, jusqu'à il y a un an ou deux ans, se réunissait, et c'est vous qui avez nommé une personne de votre groupe pour participer à ces Conseils d'Administration. Il y a eu problème à l'intérieur de votre groupe, donc la personne siége toujours, il y a deux membres de l'opposition à l'intérieur, et vous venez de demander à l'instant ce que l'on fait et à qui on donne. Monsieur, je vous signale que c'est du secret. Il y a un secret professionnel, et même les membres ont connaissance et n'emportent pas les documents parce que les personnes qui viennent méritent un respect, et non pas que l'on s'en serve pour des raisons politiques. Je vous ai répondu, vous pouvez sortir, on va voter.

M. GONZALEZ.- Vous pouvez annoncer n'importe quelle contrevérité.

Mme MARY.- Je pense que j'ai répondu. Si vous voulez, vous pouvez sortir. Madame ROBINEAU a demandé la parole.

M. GONZALEZ.- Il me semble, chère Madame, que vous êtes membre d'une association qui s'appelle à l'Association des Chasseurs de Pichaury, et là, vous êtes en infraction.

Mme MARY.- Monsieur GONZALEZ, vous, vous n'êtes pas en infraction quand vous ne payez pas la carte à l'association ?

Mme ROBINEAU.- Monsieur GONZALEZ, vous pouvez quand même attendre que je réponde à ce que vous venez de dire concernant le CCAS. Vous pouvez quand même écouter. Vous posez les questions et vous n'écoutez pas les réponses. Un peu de respect !

Mme MARY.- Pour répondre à ce que vient de dire Monsieur GONZALEZ, il faut savoir qu'il est resté 3 ans Président d'une association et il ne paie pas la carte de l'association. Moi, quand je vais dans une manifestation par une association, je fais un chèque et je paye.

Mme ROBINEAU.- En tant que membre du Conseil d'Administration du CCAS, avec Véronique, nous souhaiterions apporter quelques précisions, pour aller dans le sens de ce que vient de dire Madame MARY, qui est Présidente du CCAS. Et j'aurais souhaité que Monsieur GONZALEZ m'écoute parce que c'est bien de poser des questions, mais il faut avoir au moins le respect d'écouter ce que les gens ont à dire.

Depuis que nous sommes élues, nous n'avons manqué aucun des Conseils d'Administration. Sachez qu'il y a un travail remarquable qui est fait. Véronique pourra aussi en parler, comme notre amie Nini qui en fait partie et Andrée NICOLAO. Nous avons beaucoup de personnes qui sont en difficulté, et il est vrai que nous ne repartons jamais avec les documents parce que c'est confidentiel. Tout le monde peut, un jour, se retrouver sur une liste pour avoir besoin de la cantine gratuite pour des enfants ou des demi-pensions. Le rôle social dans une commune est capital et important, et je crois que l'on n'a pas à cibler ces personnes qui, à un moment donné, vivent des situations difficiles pour faire état dans la commune en disant que l'on aide les plus démunis. Oui, si l'on doit aider les plus démunis, il faut le faire et, à Allauch, on le fait bien au niveau du service social. Et je voudrais les remercier, puisqu'ils sont pour certains dans la salle, de continuer à faire ce qui est fait au niveau des enfants, des personnes âgées et des personnes en difficulté.

Mme ANDRÉ-SEGUIN.- J'aimerais parler puisque c'est moi qui faisais partie du groupe du Front National, je suis partie et j'ai gardé mon poste au niveau du CCAS.

J'aimerais que l'on se pose deux petites minutes parce que nous avons fait une étude sur les subventions que le CCAS a reçues. Il faut dire qu'en 2009, les subventions étaient de 300 000 € pour le CCAS. En 2017 : 190 000 €. Donc, il y a eu une baisse des subventions versées au CCAS. Ceci est dû au travail d'une équipe, vous les connaissez bien. Il y a, par contre, en 2018, une augmentation qui est due à la fin des contrats aidés. Evidemment, le CCAS aide énormément de personnes, il y a un gros budget, mais ce sont des personnes, des enfants, des personnes âgées, c'est de l'électricité qui est payée, des bons de nourriture. C'est cela qu'il faut regarder. Et franchement, quand on voit qu'en 2012, il y a eu un reversement de la subvention de 170 000 € parce qu'il y avait un plus au niveau du CCAS et qu'ils ont réussi à récupérer un remboursement URSSAF de 95 000 € en 2009, je pense que le travail est sérieux derrière.

C'était pour expliquer à Monsieur GONZALEZ - il est parti, c'est dommage – qu'il y a un travail et que l'on est là pour justement s'assurer que le travail soit fait, et il est fait correctement. Merci.

Mme ABERT.- Merci de cette remarque, mais nous le savons depuis longtemps. L'idéal serait que l'on n'ait plus besoin d'aider qui que ce soit. Malheureusement, on n'en est pas encore là. S'il n'y a pas d'autres remarques, nous passons au vote.

*Le rapport mis aux voix est adopté à la MAJORITE des membres présents ou représentés
(3 Abstentions : JP SIMONI, L. DESBLANCS, A. FOURESTIER)*

2019/48 - Remboursement de cotisations dans le cadre des Activités Loisirs de la piscine municipale - abrogation de la délibération n°2004-65 du 18 mars 2004 -

M. ATTIAS.- Il est proposé à l'assemblée de permettre le remboursement de cotisations relatives aux Activités Loisirs de la piscine municipale aux administrés qui en feraient la demande pour certains motifs et sous certaines conditions.

Mme ABERT.- Y a-t-il des questions ?

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés

2019/49 - Travaux de proximité - Réfection des tribunes et des accès du gymnase TOMMASI - Demande de subvention auprès du Conseil départemental des Bouches du Rhône –

M. ATTIAS.- Il est proposé de demander au Conseil départemental une subvention pour travaux de proximité, afin de réaliser des travaux dans le gymnase TOMMASI, notamment pour la réfection des tribunes et des accès.

Mme ABERT.- Avez-vous des questions ?

M. DE CALA.- Je voudrais souligner que l'on va voter trois délibérations, celle que vient de présenter Monsieur ATTIAS qui concerne la réfection des tribunes et de l'accès au gymnase TOMMASI, celle qui concerne les travaux à venir sur le parking de l'école du Logis-Neuf, et enfin l'aménagement paysager d'entrée de ville, du côté du Logis-Neuf. Ces trois délibérations sont des demandes de subvention auprès du Département. Comme l'a souligné Monsieur TOMASINI, l'effort financier du Département est important pour aider la commune, et sur ces trois délibérations, ce sera encore quasiment 180 000 € de soutien auquel la commune pourra prétendre. Je vous remercie.

Mme ABERT.- Merci pour cette précision. S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix.

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés

2019/50 - Travaux de proximité - Parking de l'Ecole du Logis-Neuf - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône -

M. TOMASINI.- C'est pareil.

Mme ABERT.- Y a-t-il des questions ?

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés

2019/51 - Travaux de proximité - Aménagement paysager d'entrée de ville rue Salvador Allende - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône -

M. ORSINI.- Il s'agit de l'aménagement de l'avenue Salvador Allende au Logis-Neuf. On demande une subvention au Conseil Départemental à hauteur de 70 %.

Mme ABERT.- Y a-t-il des questions ?

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés

2019/52 - Adhésion à la convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'Union des Groupements d'Achats Publics par la Métropole Aix-Marseille- Provence et le Département des Bouches du Rhône –

M. TOMASINI.- La Métropole Aix-Marseille Provence et le Département des Bouches-du-Rhône ont conclu une convention de partenariat avec l'UGAP, ce qui donne à cette convention une puissance d'achat assez importante, et donc permet de bénéficier de tarifs très concurrentiels. La Métropole propose aux communes qui seraient intéressées, ou qui en manifesteraient l'intérêt, de pouvoir bénéficier de ces conditions tarifaires.

Vous savez que l'UGAP n'est pas non plus la panacée, mais pour certains achats, c'est très pratique, c'est rapide, et c'est souvent moins cher qu'ailleurs. J'allais dire que cela ne mange pas de pain, et je propose que la commune accepte d'adhérer à cette convention qui pourra, le moment venu, nous rendre service.

Mme ABERT.- Avez-vous des questions ?

M. SIMONI.- Dans cette délibération d'adhésion à l'UGAP, il est question de mutualiser les achats de véhicules neufs dans l'intention de diminuer les coûts. Dans l'annexe n° 2 jointe à la présente, figure la liste des véhicules concernés. Il s'agit de voitures de fonction et d'utilitaire. Précédemment, il était question de location de longue durée et non d'achat de véhicules pour les mêmes services municipaux. On note, dans l'avenant n° 2, 13 véhicules, dont l'intégration d'un Peugeot 508 GT Line Blue. Tout ceci est indiqué dans le document 48 de 2019, en date du 25 mars 2019.

Ma question est donc double, mais tu as en partie répondu : s'agit-il de faire jouer la concurrence ou alors est-ce la fin des locations de longue durée très onéreuses - c'est mon avis - au bénéfice d'achats qui le sont nettement moins ?

Mme ABERT.- On n'a pas à discuter de cela. C'est une décision, ce n'est pas une délibération. Là, on parle des achats groupés, mais pas des voitures.

M. TOMASINI.- La question porte sur l'opportunité de louer des véhicules plutôt que de les acheter. Je voudrais dire à Jean-Pierre SIMONI qu'à partir de l'an prochain, quand le contrat arrivera à son terme, il nous paraît que, dans certains cas, l'achat de véhicules est préférable à la location. D'abord parce que les tarifs de l'UGAP sont très intéressants, et parce que l'on récupère la TVA. Donc, il est probable que, l'an prochain, si je suis toujours là, je proposerai à Monsieur le Maire l'achat de véhicules sous certaines conditions.

Mme ABERT.- Je mets aux voix.

*Le rapport mis aux voix est adopté à la MAJORITE des membres présents ou représentés
(1 Abstention : L. DE CALA)*

AFFAIRES JURIDIQUES

N° 2019/53 - Société STRATIS - Résiliation du contrat de prestation de service par protocole transactionnel –

M. GOUYACHE.- Cette délibération vise à mettre fin au contrat qui nous liait à la société STRATIS par un protocole transactionnel, en accord avec ladite société. Ce contrat avait deux objectifs : le premier était de réaliser le site Allauch.com que vous avez sur vos tablettes ; le deuxième, le mini-site Tourisme que la société a été dans l'incapacité de réaliser. Malgré les délais supplémentaires que nous lui avons accordés, nous nous sommes mis d'accord pour arrêter notre collaboration. C'est ce que nous vous demandons d'entériner ce soir.

Mme ABERT.- Y a-t-il des questions ?

*Le rapport mis aux voix est adopté à la MAJORITE des membres présents ou représentés
(1 Abstention : L. DE CALA)*

RESSOURCES HUMAINES

2019/54 - Mise à jour du tableau des effectifs de la Commune à compter du 1er septembre 2019 -

M. BISMUTH.- Il vous est proposé d'adopter la mise à jour du tableau des effectifs de la commune à compter du 1^{er} septembre 2019, à l'appui du document que vous avez dans vos dossiers.

Mme ABERT.- Y a-t-il des observations ?

M. GONZALEZ.- Chers collègues, nous prenons acte de ce tableau des effectifs du personnel de la commune. Nous pensons, par ailleurs, que pour le bien et la tranquillité de nos administrés, il serait judicieux d'accéder enfin à la demande du groupe du Rassemblement National de créer des postes supplémentaires dans la police municipale, pour répondre à une urgence qui concerne le quotidien de nos concitoyens. En effet, quoi que l'on en dise, la délinquance augmente dans notre commune (agressions, braquages de commerçants, coups de feu, cambriolages, véhicules vandalisés, brûlés ou incendiés, petits trafics de drogue, etc.).

Notre groupe du Rassemblement National a été le seul, jusqu'à présent, à réclamer le renforcement de notre police, une meilleure considération envers ce service, le réarmement des motos qui rouillent dans les garages de la police, faute de personnel, mais aussi des patrouilles de police jour et nuit dans notre commune. Nous réitérons donc notre demande, en espérant que, pour le bien commun, elle soit enfin entendue.

Mme ABERT.- Monsieur GONZALEZ, nous avons beaucoup de considération envers la police municipale. Personnellement, je ne rate pas une occasion de leur rendre hommage ; ce que je fais encore aujourd'hui parce qu'ils sont toujours là pour soutenir les Allaudiens, quoi que vous en disiez. Monsieur DALMASSO, vous pouvez dire deux mots là-dessus ?

M. DALMASSO.- Je ne suis pas d'accord avec Monsieur GONZALEZ. J'ai les chiffres officiels, qui sont fournis par la police nationale. Du 1^{er} janvier au 30 mai 2018, il y avait eu, en délinquance (vols de véhicules, vols de deux-roues cambriolages) 195 faits. Et sur la même période de janvier à mai 2019, nous sommes à 162 faits, donc moins 22 %. Donc, Monsieur GONZALEZ, ce n'est pas du plus, c'est du moins.

M. GONZALEZ.- J'ai compris : on est au paradis.

M. DALMASSO.- On peut toujours mieux faire, tout à fait.

M. GONZALEZ.- On peut embaucher des policiers.

M. DALMASSO.- On est en train de le faire, Monsieur GONZALEZ.

M. GONZALEZ.- Je vous remercie d'écouter notre demande.

Mme ABERT.- On a compris que votre humour est toujours au plus bas.

M. GONZALEZ.- Et le tien atteint des sommets, chère Hélène !

Mme ABERT.- Ne répondez pas ! Vous n'avez pas le droit. Je mets aux voix la délibération n° 54.

*Le rapport mis aux voix est adopté à la MAJORITE des membres présents ou représentés
(3 Abstentions : JP SIMONI, L.DESBLANCS, L. DE CALA)*

2019/55 - Avenant n°2017-01 au contrat collectif de prévoyance à adhésion facultative n°131149IN501 –

M. BISMUTH.- Il vous est proposé d'approuver l'avenant 2017-01 au contrat collectif de prévoyance à adhésion facultative, à compter du 1^{er} juillet 2019.

Mme ABERT.- Des questions ? Je mets au vote.

*Le rapport mis aux voix est adopté à la MAJORITE des membres présents ou représentés
(1 Abstention : L. DE CALA)*

2019/56 - Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel de catégorie A en application de l'article 3-3,2eme de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 -

M. BISMUTH.- Il vous est proposé d'autoriser, en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires, le recrutement d'un agent contractuel de catégorie A à temps complet, en application de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, pour exercer les fonctions de Directeur des Finances et de la Commande Publique de la commune.

Mme ABERT.- Des remarques ?

M. GONZALEZ.- Nous nous interrogeons sur la nécessité d'une telle création de poste d'attaché territorial à quelques encablures seulement de la prochaine campagne des élections municipales, qui permettraient, en outre, le recrutement de cet agent en mode contractuel, c'est-à-dire avec une rémunération plus ou moins libre. Les services de la Direction financière, le Directeur Général des Services et son adjoint seraient-ils défaillants ? Dans ce cas, pourquoi ne pas avoir réagi plus tôt ? Ou bien s'agit-il, comme l'a souligné récemment la presse – je sais qu'il ne faut pas écouter la presse – de l'application d'une vraie défiance envers le Directeur Général des Services ? En tout état de cause, l'embauche d'un nouveau cadre catégorie A générera des dépenses que nous préférons voir diriger vers une augmentation des agents de notre police municipale, et un meilleur traitement en ce qui concerne leurs salaires et leurs primes, comme nous l'avons évoqué précédemment. Nous voterons contre cette délibération. Merci.

M. BISMUTH.- Ne vous inquiétez pas ! Il s'agit de renouveler un poste contractuel qui existe déjà.

Mme DESBLANCS.- Vous dites que c'est un poste contractuel qui est déjà pourvu à aujourd'hui ? Il me semblait que vous étiez en recherche d'une nouvelle compétence pour concevoir et proposer une politique d'optimisation de la gestion financière, d'exercer une mission de conseil auprès des élus. J'aurais cru comprendre que, jusqu'à présent, les services de la Mairie étaient largement dotés de compétences, avec bien sûr les conseils avisés de Monsieur le receveur. Je ne comprends pas trop pourquoi il y a ce recrutement en fin de mandature.

Mme ABERT.- Madame BOYAVAL va vous l'expliquer.

Mme BOYAVAL.- Madame DESBLANCS, le contrat de notre Directeur financier actuel arrive à son terme. Il s'agit juste de régulariser la délibération initiale qui crée le poste de Directeur financier et qui ne précisait pas, en cas de recherches infructueuses, que l'on pourrait avoir recours à un agent contractuel. C'est pour nous offrir toutes les possibilités. On va relancer un appel à candidatures et toutes les candidatures devront être examinées. Ce n'est pas une nouvelle création de poste de Directeur financier.

Mme ABERT.- Plus d'autres questions pertinentes ? Je mets aux voix.

*Le rapport mis aux voix est adopté à la MAJORITE des membres présents ou représentés
(2 Contre : A. FOURESTIER, J. GONZALEZ
2 Abstentions : JP SIMONI, L. DESBLANCS)*

2019/57 - Approbation du cahier des charges de rétrocession d'un fonds de commerce Rue Frédéric Chevillon –

M. JAILLE.- Il s'agit d'une délibération concernant une rétrocession d'un fonds de commerce sis au 7, rue Frédéric Chevillon. Ce local est la propriété de la Mairie.

Comme vous le voyez dans le document à votre disposition, la commune est tenue, dans un délai de deux ans, de remettre en vente ce fonds, en exigeant que les repreneurs éventuels correspondent bien au cahier des charges de cette politique d'aide de maintien des commerces de proximité dans notre commune.

Mme ABERT.- Y a-t-il des questions ? En tout cas, Monsieur JAILLE, merci pour le travail que vous faites ; on en a eu la preuve aujourd'hui.

*Le rapport mis aux voix est adopté à la MAJORITE des membres présents ou représentés
(3 Abstentions : JP SIMONI, L. DESBLANCS, L. DE CALA)*

AFFAIRES CULTURELLES

2019/58 - Mise à disposition de moyens d'intervention - convention avec le SDIS 13 - Feu d'artifice du 14 juillet -

Mme MARY. - Il est proposé d'autoriser le maire ou son représentant à approuver la convention avec le SDIS des Bouches-du-Rhône pour la mise à disposition de moyens d'intervention pour le feu d'artifice du 14 juillet. Coût de la prestation : 433 €. Toutes les années, nous signons une convention avec le SDIS, de façon à ce qu'il soit présent lors du feu d'artifice parce qu'il y a des risques vraiment importants.

Mme ABERT. - Il faut les remercier, pour un prix vraiment modique, de nous donner cette sécurité.

Mme MARY. - Le prix est vraiment très modique par rapport aux moyens qui sont en place.

Mme ABERT. - Des questions ?

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés

2019/59 - Participation au parcours métropolitain d'art contemporain - Convention avec le FRAC. Accueil de l'exposition "Il était une fois le paysage" du 7 juillet au 4 août 2019 à l'Usine Electrique –

M. BOYER. - Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à approuver la convention avec le FRAC pour la mise à disposition d'une exposition qui aura lieu pendant tout le mois de juillet à l'usine électrique. Le vernissage étant le 6 juillet, j'attends les membres du Conseil municipal nombreux à ce vernissage, comme d'habitude.

Mme ABERT. - Des questions ?

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés

NOUVELLES TECHNOLOGIES

2019/60 - Approbation de la charte informatique -

M. GOUYACHE.- Il est question de l'approbation de la charte de bon usage du système d'information. La charte concerne les sept moyens d'information qui sont mis à disposition de l'ensemble des agents de la commune.

A chaque chapitre, sont présentés les principes d'utilisation, les recommandations et conseils à respecter, surtout pour un usage responsable du système d'information. Il est aussi question des moyens de suivi mis en place par le Service Informatique.

A la fin, vous avez les questions/réponses permettant de mieux appréhender certaines contraintes juridiques.

Ce projet a été présenté au Comité Technique en mai, et il a reçu un avis favorable. Si vous l'adoptez, cette charte s'appliquera à tous les agents titulaires et non titulaires de la Ville d'Allauch. Elle prendra effet au 1^{er} juillet 2019, et sera notifiée à l'ensemble des agents.

Mme ABERT.- Y a-t-il des questions ?

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés

PETITE ENFANCE/EDUCATION

2019/61 - Signature de la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service accueil de loisirs (ALSH) "périscolaire"-

M. TOMASINI.- La 61 et la 62 sont des délibérations qui avaient déjà été adoptées dans un précédent Conseil, mais il se trouve que la Caisse d'Allocations Familiales a actualisé la formule de calcul. Donc, il convient de repasser pour validation ces deux délibérations devant le Conseil.

Mme ABERT.- Y a-t-il des observations ?

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés

2019/62 - Signature de la convention d'objectifs et de financement d'aide aux Loisirs Equitables et Accessibles de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône -

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés

2019/63 - Abrogation de la délibération n°2019/13 du 7 mars 2019. Adoption du nouveau règlement intérieur des structures "Petite enfance" –

Mme ROCHETTE.- Il est proposé d'abroger la délibération du 7 mars 2019 et d'adopter le nouveau règlement intérieur des structures « petite enfance » de la commune.

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés

2019/64 - Demande de subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocation Familiales des Bouches du Rhône - Equipement des satellites de la crèche et de la halte garderie de fours de remise en température -

Mme ROCHETTE.- Nous sollicitons l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'achat de deux fours de remise en température, suite à la nouvelle cuisine en liaison froide : un pour la crèche, un pour la halte-garderie.

Mme ABERT.- Des questions ?

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés

URBANISME

2019/65 - Campagne de ravalement des façades - Validation de l'attribution de la subvention communale aux demandeurs et de l'autorisation de démarrage des travaux de ravalement -

M. NAYA.- Il s'agit de la validation de la subvention communale aux demandeurs et autorisation de démarrage des travaux. Nous avons quatre dossiers à valider : deux rue Bergère, rue Thyde Monier, rue Fernand Rambert, Grand-Rue et impasse du Vieux Four.

Mme ABERT.- Avez-vous des remarques ?

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés

2019/66 - Campagne de ravalement des façades - Versement aux propriétaires de la subvention communale d'aide au ravalement des façades -

M. NAYA.- Il s'agit du versement aux propriétaires de la subvention communale d'aide au ravalement des façades. Nous avons quatre dossiers à valider : 2 rue Lisette et 2 à la rue Notre-Dame.

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés

2019/67 - Acquisition par voie de préemption, au titre des Espaces Naturels Sensibles , d'une propriété en zone naturelle - Lieu-dit "ROUDOUNNEAU" à Allauch -

M. NAYA.- Il s'agit de l'acquisition par voie de préemption, au titre des espaces naturels, du lieu-dit Roudounneau, en N3, d'une superficie de 56 518 mètres carrés, pour un montant de 20 000 €. Cette propriété se situe sous Notre-Dame du château, en périmètre sensible.

Mme ABERT.- Avez-vous des remarques ?

*Le rapport mis aux voix est adopté à la MAJORITÉ des membres présents ou représentés
(1 Abstention : L. DE CALA)*

2019/68 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône - Acquisition de propriétés privées situées en milieu naturel - Lieu-dit "Roudounneau" à Allauch -

M. NAYA.- Il s'agit de la demande de subvention au Conseil départemental pour l'acquisition de cette propriété.

*Le rapport mis aux voix est adopté à la MAJORITÉ des membres présents ou représentés
(1 Abstention : L. DE CALA)*

2019/69 - Bilan des acquisitions et des cessions pour l'année 2018 -

M. NAYA.- Il s'agit du bilan annuel des acquisitions de 2018. Nous avons 3 cessions et 3 acquisitions dans le tableau qui est joint à la délibération.

Mme ABERT.- Avez-vous des remarques ?

*Le rapport mis aux voix est adopté à la MAJORITÉ des membres présents ou représentés
(13 Abstentions : L. DESBLANCS, L. DE CALA, JP SIMONI)*

2019/70 - Abrogation de la délibération 2018/152 du Conseil Municipal du 20 décembre 2018 et vente d'une parcelle communale chemin de Bon rencontre -Lotissement les Pins -

M. NAYA.- Il s'agit de l'abrogation de la délibération 2018/152 et de la vente d'une parcelle communale, chemin de Bon Rencontre, lotissement Les Pins, de 551 mètres carrés, estimée à 110 000 €, déjà approuvée par le Conseil Municipal. L'acquéreur nous demande une substitution de l'acquéreur au profit de son fils.

Mme ABERT.- Des questions ?

*Le rapport mis aux voix est adopté à la MAJORITÉ des membres présents ou représentés
(13 Abstentions : L. DESBLANCS, L. DE CALA, JP SIMONI)*

PROTECTION DES COLLINES

2019/71 - Programme d'amélioration de la forêt communale 2019 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône -

M. NAYA.- Il s'agit d'une demande de subvention auprès du Conseil départemental. Cela concerne plusieurs chantiers : Sainte-Croix, la GT 101, la ET 116, et la préparation de la Journée de reboisement 2020, pour une subvention espérée de 36 000,60 €.

Mme ABERT.- Avez-vous des questions ?

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés

2019/72 - Mise à disposition de moyens d'intervention - Convention avec le service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches-du-Rhône -

M. NAYA.- Il s'agit de la mise à disposition de moyens d'intervention supplémentaires, convention avec le SDIS des Bouches-du-Rhône pendant la période à risque. Le coût est de 17 000 €.

Rappelons le rôle du Service Protection des Collines, et des vacataires aidés par le Conseil Régional.

Mme ABERT.- Avez-vous des questions ?

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés

2019/73 - Mise en tranquillité de la grotte de Baume Sourne - Signature d'une convention avec l'Association Groupe des Chiroptères de Provence (GCP) et l'ONF, pour une mise à disposition de la grotte –

M. NAYA.- Il s'agit de la mise en tranquillité de la Baume Sourne par la signature d'une convention avec l'association GCP et l'ONF, qui déposeront un contrat Natura 2000, au titre de la protection de l'habitat des espèces protégées. La DRAC sera également sollicitée pour préserver les gravures néolithiques.

Mme ABERT.- Avez-vous des questions ?

M. SIMONI.- Je suis rassuré d'apprendre que Natura 2000 va restituer sa tranquillité à la grotte Baume Sourne. Le « tout tourisme » n'a pas que des avantages. Tu soulignes également que les chiroptères de Provence seront protégés.

Je rappelle également l'existence de vestiges néandertaliens dans cette grotte. Et tout ceci, c'est dans l'histoire allaudienne. En 1945, cela n'avait pas échappé à Marcel PAGNOL qui comptait d'ailleurs réaliser à la Baume Sourne un long métrage qu'il avait déjà intitulé *Le Premier Amour*. Ce n'est pas le premier amour de la Fille du Boulanger, c'est autre chose. Le scénario manuscrit de ce projet est lisible au musée d'Allauch, ainsi que les repérages et les casting. PAGNOL écrit, en préambule : *C'est l'histoire du premier homme qui osa dire à la tribu (néandertalienne) - donc il y a des Allaudiens dans cette grotte - je veux cette femme pour moi tout seul*. Ce film mettait en scène une tribu qui, malheureusement ou heureusement, a laissé des vestiges dans cette grotte qui n'ont pas encore été tout à fait exploités. Mais, malheureusement, ce génial projet ne vit jamais le jour, au grand regret de notre académicien qui aimait beaucoup Allauch, comme vous le savez.

Depuis son étoile, Marcel PAGNOL a dû se dire souvent que l'on a tort d'avoir raison trop tôt. En effet, 36 ans après son projet, qu'il regrettait de ne pas avoir vu aboutir, il y a eu la sortie du film que tout le monde connaît, *La Guerre du Feu*, qui met en valeur exactement ce que pressentait intensément l'auteur de tant de chefs d'oeuvre traduits dans plusieurs langues.

Je te remercie donc d'avoir fait ce passage parce que cela nous permet d'évoquer que, maintenant, les projets de PAGNOL sont enfermés et protégés dans la grotte de Baume Sourne. Je vous remercie pour votre attention.

M. NAYA.- Je peux te dire que ce n'est pas la première fois que l'on ferme la grotte de Baume Sourne. Elle est rouverte, on la referme, on la protège, et à chaque fois, il y a des gens qui viennent faire la fête, qui nous échappent, qui cassent les entrées, qui font des feux, etc. Ce coup-là, on va faire quelque chose d'un peu plus costaud et qui, j'espère, sera pérenne.

Mme ABERT.- Merci, Jean. En tout cas, les chiroptères, autrement dit les chauves-souris, te remercient. Je mets aux voix ce projet.

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés

PROTECTION DES ANIMAUX

N° 2019/74 - Convention relative à la fourniture, l'installation et l'entretien de matériel pour la protection de la faune et des usagers de la voie Avenue Général LECLERC -

Mme LEVY.- Il s'agit d'une convention que nous allons signer avec une administrée, Madame JEANJEAN, parce que les chèvres que nous avons à l'avenue du Général Leclerc vont dans sa propriété, se mettent au portail, et quand elle ouvre son portail, elle a des problèmes pour sortir, et pour une question de sécurité car elles se retrouvent sur l'avenue. Cette dame doit entretenir la clôture, le matériel que nous allons lui fournir.

Mme ABERT.- Pas de question ?

*Le rapport mis aux voix est adopté à la MAJORITÉ des membres présents ou représentés
(1 Abstention : L. DE CALA)*

SÉCURITÉ

N° 2019/75 - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Commune d'Allauch pour le remplacement de cinq poteaux incendie -

M. DALMASSO.- Il s'agit d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Métropole Aix-Marseille Provence et la commune d'Allauch pour le remplacement de 5 poteaux incendie.

Mme ABERT.- Y a-t-il des questions ?

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés

N° 2019/76 - Convention d'occupation du domaine privé communal pour la réalisation par FREE MOBILE d'un réseau de télécommunications pour assurer la desserte de ses antennes de radiotéléphonie -

M. GOUYACHE.- Il s'agit de l'amélioration de la couverture de téléphonie exploitée par FREE sur la commune. La société nous a sollicités pour l'autorisation d'occupation du domaine privé communal, à titre précaire et révocable, pour l'implantation de deux pylônes pour la téléphonie mobile.

Les travaux projetés concernent deux lieux que vous avez sur la délibération : chemin de Mimet et chemin de Garlaban. Il y aura aussi des armoires techniques et des coffrets qui seront également installés. Ces travaux sont soumis aux autorisations nécessaires. La convention sera signée pour une durée de 12 ans, et se poursuivra par tacite reconduction pour des périodes successives de 6 ans. Ils seront soumis à redevance. Sur la délibération, le prix exact n'apparaît pas puisque c'était en cours de négociation. Je peux vous dire que la négociation s'est établie à 11 000 € par an pour la redevance. Nous vous demandons d'approuver ce rapport.

Mme ABERT.- Y a-t-il des questions ?

*Le rapport mis aux voix est adopté à la MAJORITÉ des membres présents ou représentés
(2 Abstentions : L. DE CALA, A. FOURESTIER)*

SPORT, LOISIRS, JEUNESSE

2019/77 - Ecole Municipale des Sports - Mise en place du dispositif -

M. ATTIAS.- Il s'agit de la création d'une Ecole Municipale des Sports et donc de la mise en place du dispositif.

Mme ABERT.- Des questions ?

Mme ROBINEAU.- Ce n'est pas une question, mais au nom de la Commission Sports à la Région, je vous félicite pour cette initiative. En 2024, nous serons, à Marseille, la deuxième ville à recevoir le plus d'épreuves après Paris, et je pense qu'il était important, au niveau de notre jeunesse, de les porter. On a la Génération 2024. Je vous mettrai en relation avec la Ligue de Voile, et également de Rugby puisque nous aurons les championnats du monde de rugby en 2023, et aussi d'Athlétisme, pour vous apporter tout leur soutien, dans le cadre de la préparation de cette Génération 2024.

Mme ABERT.- Je mets aux voix.

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés

2019/78 - Adoption du règlement intérieur de l'Ecole municipale des sports -

M. ATTIAS.- Il s'agit du règlement intérieur de cette activité, que je vous demande d'approuver.

Mme ABERT.- Avez-vous des questions ?

Le rapport mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés

2019/79 - Mise à disposition des équipements sportifs municipaux aux associations sportives - Abrogation de la délibération n° 2009/139 du 10/12/2009 - Fixation de redevances -

M. ATTIAS.- Il s'agit de l'abrogation d'une délibération pour la mise à disposition d'équipements sportifs municipaux, afin de pouvoir, à chaque fois, faire la bonne réponse à des associations quand on signe des conventions avec elles.

Mme ROBINEAU.- Je souhaiterais ajouter que, dans le cadre des équipements, le lycée pourra être mis à disposition de la commune, dans le cadre d'une convention qui doit être signée prochainement avec la Mairie et la Région. Et si, vous me le permettez, Madame la Première adjointe, je peux vous faire un compte rendu sur le COPIL concernant le lycée.

Mme ABERT.- Volontiers, mais nous allons d'abord voter le rapport.

*Le rapport mis aux voix est adopté à la MAJORITÉ des membres présents ou représentés
(3 Abstentions : L. DE CALA, L. DESBLANCS, JP SIMONI)*

Mme ABERT.- Monique ROBINEAU, nous vous écoutons.

Mme ROBINEAU.- Nous avons eu, cet après-midi, le deuxième COPIL concernant l'ouverture du lycée d'Enco de Botte, en présence de la Mairie, avec Monsieur PINERI et les élus.

Il y a trois axes : l'axe Région AREA concernant les travaux où là, tout sera prêt puisque Monsieur MASSIERA, le directeur, a bien précisé que les classes seront également équipées.

Il y a l'axe Rectorat : là, nous avons eu une excellente nouvelle puisque de 5 classes de seconde, on en aura 7, ce qui veut dire que l'ensemble des élèves du secteur d'Allauch, prioritaires bien sûr, puis à Plan-de-Cuques, également le 11-12, pourront être affectés à ce lycée. C'est vraiment quelque chose qui avait été demandé par les parents d'élèves, et c'est une excellente nouvelle que nous avons reçue.

La nouvelle qui est un peu inquiétante, c'est concernant les transports puisque la Métropole, avec la RTM, ne sont pas vraiment prêts. Pour Allauch, cela peut être possible parce qu'ils se sont appuyés sur le bus des Collines, en se disant que c'était aussi une initiative de la Mairie d'Allauch qui a été soulignée, et donc ils souhaitent augmenter ce bus des Collines pour pouvoir desservir certains secteurs. Mais, il a été prévu de faire une réunion spécifique pour les transports parce qu'au niveau du 11-12, il n'y a pas du tout de transport prévu, et là, je crois qu'il y a un grand retard par rapport à la RTM. C'est le seul point négatif.

Sachez que notre jeunesse pourra faire son entrée dans le lycée en septembre 2019. On m'a posé souvent la question du nom du lycée. Sachez que ce n'est pas encore le moment puisqu'il faut que le Conseil d'administration soit élu pour, après, décider avec la Mairie du nom du lycée. Pour l'instant, on l'appelle toujours lycée d'Allauch.

QUESTIONS ORALES

Mme ABERT.- L'ordre du jour est épuisé, mais nous allons passer aux questions orales que j'ai devant moi.

J'ai donc un courrier de Monsieur GONZALEZ qui rappelle que le règlement précise que les questions seront lues par leur auteur et dans leur ordre chronologique d'arrivée. Seulement, en ce qui concerne votre groupe, il se trouve que l'ordre chronologique d'arrivée, celui qui arrive sur la ligne d'arrivée, c'est Monsieur FOURESTIER parce qu'il y avait une question qui était restée en suspens, et comme le règlement le dit, on la remet au Conseil Municipal suivant. Donc, c'est Monsieur FOURESTIER qui aura aujourd'hui réponse à sa question, et qui va nous la lire.

M. FOURESTIER.- Je ne vous lirai pas la question parce que je ne l'ai plus avec moi, étant donné qu'on l'avait posée pour le dernier Conseil Municipal. Je peux vous la résumer : elle était en rapport aux panneaux d'affichage sur la commune qui avaient tous été démontés. Je me posais la question de la raison. Est-ce que c'était une raison écologique ou une raison politique ? Certaines associations n'ont plus le pouvoir d'afficher, soit un loto, soit une animation quelconque.

M. GONZALEZ.- Puis-je avoir la parole une petite seconde ?

Mme ABERT.- En principe, non.

M. GONZALEZ.- Franchement, je m'interroge : nous sommes le premier groupe d'opposition, presque 20 % - je ne parle que des élections municipales - et nous n'aurions droit qu'à une seule question, alors que, sur ma gauche, il y a deux personnes...

Mme ABERT.- Comme c'est écrit dans le règlement.

M. GONZALEZ.- Justement, si vous l'appliquez à la lettre, chère collègue, vous ne donnerez plus la parole à Madame ROBINEAU qui n'est plus constituée en groupe, elle n'a donc pas droit à la parole d'après le règlement. Monsieur DE CALA, lui aussi. Véronique SEGUIN aurait droit elle aussi à la parole, et nous le premier groupe d'opposition, nous n'aurions droit qu'à une question pour deux personnes ? On marche sur la tête. Si l'on applique le règlement, d'accord. Je ne nie pas le droit à Madame SEGUIN ou Monsieur DE CALA d'avoir le droit à la parole, mais nous aussi, nous avons le droit. Nous sommes deux individus, et si vous interprétez le règlement de cette façon, il faut donner la parole à chacun d'entre nous, sinon nous serions sérieusement lésés, nous le premier groupe d'opposition ici. Je vais divorcer d'avec Monsieur FOURESTIER, comme cela on aura la parole chacun.

Mme ABERT.- Un groupe, c'est un groupe. Pour être un groupe, il faut un certain nombre de personnes. Dans notre grande générosité, ou plutôt dans celle de notre Maire, que vous connaissez, nous avons décidé de donner la parole, sinon il y a des gens qui ne pourraient jamais poser de question orale. Mais, si vous étiez quatre, vous n'auriez pas droit à quatre questions.

M. GONZALEZ.- Vous n'appliquez pas le règlement. Lisez-le !

Mme ABERT.- Au prochain conseil, on remettra votre question. Elle est d'ores et déjà à l'ordre du jour du prochain conseil.

M. GONZALEZ.- Nous sommes en Corée du Nord, Madame Kim Jong Un...

Mme ABERT.- Ne commencez pas ! Nous connaissons votre chanson.

M. BISMUTH.- La commune, toujours soucieuse de respecter la loi, avait mis en place, depuis de nombreuses années, plus de 80 mètres carrés d'affichage d'expression libre municipale et pour les associations à but non lucratif, associations loi de 1901. Suivant les dispositions des articles L581-13, L581-2 et L581-3 du Code de l'Environnement, la Ville d'Allauch se doit de mettre à la disposition 22 mètres carrés.

Alors que Monsieur le Maire s'est toujours battu et a obtenu la suppression pure et simple des panneaux d'affichage publicitaires 4x3, force est de constater que ces lieux d'expression sont vite devenus des lieux où sont concentrées les pollutions visuelles de toutes sortes de communications, et de fait, qui ont nécessité la mise en œuvre d'importants moyens humains et financiers afin de garder propre notre commune, ce qui fait toujours notre fierté.

Il a donc été décidé de ramener la surface totale au seuil imposé par la loi, et de supprimer tous les panneaux en surnombre, ainsi que les colonnes Morris, qui ternissaient le paysage visuel des noyaux villageois.

Enfin, j'attire votre attention sur le futur règlement local de publicité intercommunale qui est en cours d'élaboration par les services métropolitains, qui prévoit que les cônes remarquables de vision vont protéger les sites remarquables de notre commune, tels que l'église Saint-Sébastien ou Notre-Dame du Château dans le vieux village.

Les dispositions du futur RPI visent à faire disparaître purement et simplement toute forme de communication afin de protéger ces dits cônes de vision.

En conclusion, cette mesure reste dans les limites que nous impose la loi, sans pour autant pénaliser l'affichage d'opinion et celui des associations à but non lucratif, tout en s'assurant d'une totale cohérence avec notre action contre les pollutions visuelles et la préservation de notre patrimoine, en anticipant le futur RPI.

Mme ABERT.- Ensuite, j'ai une question de Monsieur DE CALA. Si vous voulez bien la lire.

M. DE CALA.- Si vous voulez bien la rappeler, cela ne me dérange pas que vous y répondiez directement.

M. NAYA.- *Je souhaite attirer l'attention du Conseil Municipal pour obtenir des explications quant à la destruction du Château de Carlevan. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ce Conseil Municipal n'a jamais été informé de cette destruction, et nous expliquer pourquoi un permis de construire rectificatif semble être nécessaire ?*

Je vais donc répondre à ces interrogations. Le Château de Carlevan a été traité lors du Conseil Municipal du 14 avril 2011. Un appel à candidatures a été lancé pour la vente du terrain et de la bâtisse. La proposition de la SCI Carlevan a été retenue. Elle prévoyait la démolition totale, et la vente a été approuvée par délibération le 8 février 2012, pour un montant de 600 000 €, afin de réaliser un projet gérontologique de résidences-services pour reconstruction à l'identique de la bastide.

Roland POVINELLI a adressé, à l'ensemble de la population, une lettre d'information en mars 2012, faisant état de l'avancée du projet Carlevan.

Lors de son dépôt de permis de construire, en 2016, le promoteur a fait le choix d'une réhabilitation partielle du bâtiment. En janvier 2019, la SCI Carlevan a entrepris la démolition des bâtiments annexes, ce qui a déstabilisé la bastide, obligeant à démolir la bastide sans en informer préalablement les services municipaux. Elle a justifié cette démolition pour des raisons liées à la sécurité du site, sur une demande de son maître d'oeuvre.

Aussi, nous avons demandé à la SCI Carlevan de mettre le site en sécurité, et nous lui avons précisé qu'il était dans l'incapacité d'entreprendre des travaux de reconstruction.

Le 18 mars 2019, la SCI Carlevan a donc déposé un nouveau permis de construire pour la reconstruction à l'identique du Château de Carlevan et son extension.

Je rappelle tout de même que, lorsque vous avez un bâtiment à vous, vous n'êtes pas obligés de demander un permis pour démolir. Le permis de démolir n'existe pas. Donc, ils ont enfreint le Code de l'Urbanisme qui s'était imposé, c'est-à-dire le permis, mais est-ce qu'ils sont ric-rac sur le règlement général ? C'est à voir. Ils ont redéposé un permis, et ce dernier est en cours d'instruction.

M. DE CALA.- Cela signifie que les travaux sont en stand-by, à l'heure actuelle ?

M. NAYA.- Nous avons demandé formellement à la SCI de mettre en sécurité, et après, d'arrêter les travaux.

Mme ABERT.- Merci. Pas de débat sur les questions orales, s'il vous plaît.

M. GONZALEZ.- On raconte n'importe quoi, mais pas de débat.

Mme ABERT.- Taisez-vous !

Ensuite, j'avais une question de Madame DESBLANCS, mais comme elle s'appuyait sur un journal et que la Chambre régionale des Comptes a dit que l'on n'avait pas à faire cela, tout ce que vous alléguiez ce sont des rumeurs malveillantes. Nous n'avons pas à répondre à ce genre de rumeurs. Donc, il n'y a aucune réponse à cette question.

Mme DESBLANCS.- Donc, vous me refusez à nouveau de poser cette question. Je suis à nouveau censurée, ce qui est anormal. Je demandais à la Mairie de savoir si elle comptait se défendre dans ce cadre, parce qu'elle devrait déposer plainte et demander la protection fonctionnelle.

Mme ABERT.- Adressez-vous à la Chambre Régionale des Comptes.

Mme DESBLANCS.- Non, je m'adresse à vous, c'est vous qui êtes responsables de ce qui se passe dans cette commune, ce n'est pas la Chambre des Comptes.

Mme ABERT.- C'est fini. Et la parole magique : la séance est levée.

(La séance est levée à 20 h 15)